



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Christèle MERCIER  
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : GUILLEMONT Nicolas  
Téléphone : 03 80 78 71 99  
Mail : n.guillemont@inao.gouv.fr

V/Réf : délibération en date du 17/02/2025

N/Réf : CM/NG/NS – 25-147

Monsieur le Maire  
Mairie de Fournet-Blancheroche  
1 place François Xavier JOUBERT  
25140 FOURNET-BLANCHEROCHE

Dijon, le 20 juin 2025

**Objet: Elaboration du PLU  
Commune de Fournet-Blancheroche**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 21 mars 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de Fournet-Blancheroche.

La commune de Fournet-Blancheroche est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Comté", "Morbier" "Mont d'Or ou Vacherin du Haut-Doubs " ainsi que dans celle de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Bois du Jura".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Cancoillotte", "Emmental français Est-Central", "Gruyère", "Porc de Franche-Comté", "Saucisse de Montbéliard", "Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau" ainsi qu'à l'aire de production de l'IGP viticole "Franche-Comté".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune se fixe comme objectif de porter sa population à l'horizon 2040 aux alentours de 400 habitants en accueillant 50 habitants supplémentaires. Ce scénario établit une croissance moyenne annuelle de + 0.6 % conforme aux préconisations du SCOT. Cet objectif est cohérent avec l'attractivité de Fournet-Blancheroche liée à sa situation géographique à proximité de la Suisse.

Pour accueillir cette population, en tenant compte du desserrement des ménages, 30 nouveaux logements seront nécessaires. Pour la réalisation de ces logements, la priorité est donnée à la mobilisation des dents creuses et la réhabilitation des logements anciens. Les secteurs identifiés pour l'urbanisation font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui fixent des densités de logements par hectare à 40 logements/ha pour l'habitat collectif et 16 logements / ha pour les logements individuels.

Les enjeux agricoles ont été clairement identifiés. La commune entend limiter au strict nécessaire la consommation des terres agricoles et privilégier le développement de l'habitat sur les parcelles situées en continuité et en enclave dans les espaces urbanisés du village. Le hameau de Blancheroche accueillant 4 exploitations agricoles sera de ce fait préservé dans sa fonction principale en n'accueillant aucun secteur d'urbanisation résidentielle pour les années à venir. Le projet implique une consommation d'espace en extension de 0.88 hectare. Le territoire communal a une surface totale de 1310 hectares. Les exploitations habilitées pour la production de lait destiné à l'AOP Comté ayant leur siège d'exploitation sur la commune sont au nombre de huit. Les parcelles impactées sont principalement des prairies permanentes.

L'INAO ne peut que regretter la disparition de surfaces agricoles. Cependant, la priorité donnée à la mobilisation des dents creuses et à la réhabilitation ainsi que le choix d'OAP favorisant le développement de formes urbaines plus denses démontrent la volonté communale d'une gestion raisonnée des espaces.

Dans ce contexte, l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci a un impact limité en terme de consommation d'espace sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
Et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Christèle MERCIER



Copie : DDT 25